



PREFET DU TARN

Appel à Manifestation d'Intérêt 2019

Directe Occitanie Unité Départementale du Tarn

pour les nouveaux porteurs de projet de l'Insertion par l'Activité Economique

Contexte national

L'insertion par l'activité économique représente un volet conséquent de la politique d'activation de l'emploi et de lutte contre la pauvreté en Occitanie.

Les structures d'insertion par l'activité économiques (SIAE) sont un tremplin vers l'intégration du marché du travail. Elles constituent également des acteurs incontournables du développement économique des territoires en créant de l'activité économique.

- ⇒ L'appui aux SIAE est réaffirmé en tant que priorité nationale pour améliorer l'accès et le retour à l'emploi durable à travers la construction de parcours professionnels autour du triptyque emploi-accompagnement-formation. Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, il est prévu sur la période 2018-2020 que 100 000 salariés supplémentaires puissent être accueillis dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, grâce à un investissement exceptionnel de 450 M€ pour augmenter le nombre d'aides aux postes.
- ⇒ Dans le cadre du Plan d'investissement dans les Compétences un accord tripartite Etat-SIAE-OPCO a été signé : il prévoit un effort financier de l'Etat de 240 millions sur 5 ans pour accroître le nombre de formations réalisées au bénéfice des salariés en insertion

État des lieux en Région Occitanie

Plus de 350 structures se mobilisent en Occitanie pour permettre à des populations sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier de contrats de travail en vue de faciliter leur insertion professionnelle, par des modalités spécifiques d'accueil et d'accompagnement.

Plus de 24 000 personnes bénéficient d'un suivi en parcours d'insertion dans une SIAE. Près de 1 500 salariés permanents ont en charge l'accompagnement socio-professionnel et l'encadrement technique de ces salariés en insertion. Plus de 80% des bénéficiaires suivis sont effectivement en emploi durant leur parcours d'insertion à travers des contrats de travail ou des contrats de mise à disposition.

L'activité ainsi générée par l'insertion par l'activité économique représente plus de 5000 Équivalent Temps Plein, auxquels il faut rajouter plus de 1000 ETP des salariés en charge de l'encadrement et de l'accompagnement socio-professionnel.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie (DIRECCTE)

Unité départementale du Tarn

44, Bd Maréchal Lannes – CS 71290 – 81013 – ALBI 9 – Standard : 05 63 78 32 00

www.occitanie.direccte.gouv.fr

Mais à l'issue des parcours d'insertion, le nombre de sortie en emploi reste encore inférieur aux potentialités d'emploi des personnes et des territoires.

Etat des lieux dans le Tarn

Dans le département du Tarn, 27 structures d'insertion par l'activité économique (IAE) permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement visant à faciliter leur insertion professionnelle.

Le Tarn dispose sur son territoire de 2 ETTI (Entreprise de Travail Temporaire), 4 AI (Association Intermédiaire), 7 EI (Entreprise d'Insertion) et 14 ACI (Atelier Chantier d'Insertion).

La majorité de ces structures est implantée sur les agglomérations d'Albi et de Castres. Par ailleurs, les activités proposées sont essentiellement centrées sur le maraîchage, l'entretien des espaces verts et le nettoyage.

Au cours de l'année 2018, 805 personnes en insertion (62 % d'hommes et 38 % de femmes dont 44% de bénéficiaires du RSA, 21% de QPV et 25% de jeunes de moins de 26 ans) ont pu être accueillies par ces structures.

Sur 486 salariés sortis du dispositif 288 soit 59% ont bénéficié d'une sortie dynamique, directement vers l'emploi ou en formation. En tout état de cause, leur employabilité a pu ainsi être développée et leurs perspectives d'insertion professionnelle sensiblement améliorées.

Objectifs de l'appel à manifestation d'intérêt

Il s'agit de décliner en Occitanie l'impulsion ainsi donnée au déploiement de l'insertion par l'activité économique, d'accompagner un plan de relance des SIAE dans le cadre de la stratégie régionale de lutte contre la pauvreté.

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour objet de favoriser l'émergence de nouveaux porteurs de projet en capacité de proposer des offres de service renouvelées en termes d'accompagnement socio-professionnel, de filières de débouchés, de public et de territoires visés.

Orientations stratégiques poursuivies

Les candidatures devront être conformes aux orientations stratégiques définies pour dynamiser la croissance de ce secteur sur le territoire et démultiplier les nouvelles expérimentations créatrices de parcours d'insertion positifs pour les bénéficiaires.

1/ Étendre le maillage de l'offre d'insertion au plus près des besoins des populations ciblées par l'IAE et en cohérence avec l'offre de qualité déjà existante sur les territoires

Les publics de l'IAE sont en général peu mobiles à leur entrée dans les parcours d'insertion. L'offre d'insertion doit donc se développer au plus près de la demande d'emploi pour la capter.

A ce jour :

- ⇒ Les aires urbaines sont relativement bien desservies par l'offre d'insertion. En revanche, les zones rurales et notamment l'ouest et l'Est du département sont peu couvertes.
- ⇒ Le taux de couverture de l'offre IAE au regard du volume de la population ciblée ne permet pas non plus un accès suffisant des publics cibles aux SIAE.
- ⇒ La taille, relativement petite des SIAE, au regard du nombre d'EQTP, peut aussi constituer un frein à la montée en charge de leur plan de développement.
- ⇒ La part des Entreprises d'Insertion est insuffisante sur le territoire.

Les projets liés à la création d'activité sous forme d'Entreprise d'Insertion par le Travail Indépendant EITI seront également considérés.

2/Assurer l'égal accès des publics prioritaires aux SIAE et leur égal accès au retour à l'emploi de qualité

Les salariés masculins des SIAE représentent plus de 60% de leurs effectifs. Alors que les femmes sont davantage en situation de précarité vis-à-vis de l'emploi. L'égalité professionnelle est un impératif sur lequel les dirigeants et porteurs de projets devront s'engager.

La place des publics en situation de handicap dans les SIAE doit également être soutenue pour développer des parcours inclusifs vers le milieu ordinaire.

À travers cet axe, il s'agit de

- **veiller à ce que les publics prioritaires de l'IAE soient bien couverts par une réponse en termes de parcours d'insertion**
- **d'assurer la promotion de l'égalité et de la mixité professionnelle au cœur des préoccupations des SIAE**
- **de favoriser l'intégration des publics dits handicapés dans les SIAE**

3/ Déployer une ingénierie d'insertion innovante, facteur de parcours d'insertion de qualité

Les profils des publics à l'entrée des parcours ont également une incidence sur leur condition de retour à l'emploi à la sortie.

L'allongement des durées d'inscription à Pole emploi, le vieillissement de la population sans emploi, la hausse du niveau de formation constituent les tendances lourdes d'évolution du profil des publics de l'IAE, auxquelles une réponse adaptée en termes d'accompagnement et de formation doit être proposée.

L'accès à la formation lors des parcours reste posé comme une condition d'accélérateur d'insertion. Pour se faire elle sera précédée d'une capitalisation des compétences acquise dans le SIAE pour chaque salarié.

De même la construction de la progressivité d'un parcours d'insertion nécessite la mobilisation et des passerelles entre plusieurs structures (centres de formation, SIAE, entreprises Groupement d'Employeurs, pour l'Insertion et la Qualification, Centre de Formation et d'Apprentissage ...) pour être facteur de réussite.

Les projets relatifs à l'ingénierie de formation sont exclus de cet axe car ils relèvent directement de l'appel à projet régional PIC IAE ingénierie de formation.

4/ Développer les passerelles avec le milieu économique, garants de débouchés en emploi de qualité

Les débouchés économiques des SIAE sont aujourd'hui segmentés sur un nombre restreint de filières professionnelles traditionnelles.

Les SIAE doivent s'intégrer dans les différents secteurs professionnels du territoire départemental (bâtiment, industrie...). Elles sont attendues en tant que partenaire pour répondre aux besoins de compétences des entreprises. Pour se faire, elles formaliseront des accords de partenariats avec ces secteurs et avec les entreprises afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre de démarches inclusives.

Par ailleurs le développement de nouveaux secteurs (par exemple l'économie circulaire, l'écoconstruction, le développement durable, le numérique, l'évènementiel, l'e-commerce...) doit permettre aux SIAE de s'inscrire au cœur du développement de ces filières et d'être pleinement associées à leurs enjeux de développement et à leurs opportunités d'emplois.

Les initiatives mettant en avant la coopération à travers les propositions de services auprès des entreprises pour assurer l'accompagnement des salariés en emploi notamment lors des PMPSP, des pratiques de cotraitance dans le cadre de réponse à appels d'offre intégrant les clauses sociales, l'intégration à des clubs d'entreprises ou des Pôles Territoriaux de Coopération Économique PTCE doivent être privilégiées.

À travers cet axe, il s'agit de

- **inscrire les SIAE comme acteur de développement économique des territoires**
- **favoriser les partenariats avec les filières professionnelles qui recrutent et les secteurs porteurs d'emplois**
- **développer les coopérations avec le milieu économique et susciter l'émergence d'entreprises inclusives ouvertes aux réflexions sur leurs conditions d'emplois et de recrutement**

Condition de candidatures

Les porteurs de projets devront présenter une offre de service en cohérence avec ces 4 axes stratégiques.

Ils devront notamment être en **capacité de démontrer leur connaissance de leur territoire d'implantation**, des caractéristiques sociodémographiques et des secteurs créateurs d'emplois de qualité.

Ils devront être également en mesure **de témoigner de leurs relations avec**

- les prescripteurs dont Pole Emploi,
- les SIAE implantées localement, les collectifs départementaux et l'inter-réseau régional IRIO
- les acteurs économiques et les organisations professionnelles présents sur leur territoire d'implantation.

L'offre de service doit comprendre impérativement les informations réglementaires prévues aux articles 5132-2 du code du travail pour les EI, R.5132-10-8 du code du travail pour les ETTI, R.5132-12 du code du travail pour les AI, R.5132-28 du code du travail pour les ACI, et l'article 2 du décret n°2018-1198 du 20 décembre 2018 pour les EITI dont :

- **une fiche projet sur la viabilité économique et l'inscription dans un partenariat local** du projet comprenant

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie (DIRECCTE)

Unité départementale du Tarn

44, Bd Maréchal Lannes – CS 71290 – 81013 – ALBI 9 – Standard : 05 63 78 32 00

www.occitanie.direccte.gouv.fr

- **une présentation des moyens mobilisés** dont les compétences des salariés permanents
- **un budget prévisionnel** indiquant les aides publiques et privées et les ressources tirées de la commercialisation des biens et services produits

Cet AMI vise toute structure ayant un projet de création d'une nouvelle SIAE, y compris EITI, ou d'ouverture d'un ACI, qu'elle soit ou non déjà conventionnée au titre de l'IAE dans les départements.

L'AMI est à durée indéterminée.

Les candidatures doivent être déposées à l'adresse suivante : oc-ud81.ud81@direccte.gouv.fr

Les projets seront présentés aux Comités Départementaux d'Insertion par l'Activité Économique après instruction du dossier de candidature.

Modalités de financement

Les moyens mis à disposition pour soutenir ces nouveaux projets en faveur de l'insertion professionnelle par l'activité économique peuvent s'appuyer sur les aides de la DIRECCTE suivantes :

- **Les aides au poste d'insertion** comprenant un montant socle et un montant modulé, fonction des moyens d'accompagnement mis en œuvre par la structure selon le profil des publics, et des résultats en terme de sorties positives. Les SIAE sont financées sur la base d'un nombre de postes en insertion (calculé en ETP) conventionnés pour une période déterminée. L'aide au poste est versée par l'Agence de Service de Paiement selon un forfait mensuel. Une régularisation trimestrielle intervient en fonction des heures effectivement réalisées par les salariés en insertion que l'employeur est tenu de renseigner sur un extranet.

Pour 2019, les montants de l'aide par poste de travail occupé à temps plein sont déterminés comme suit

	Montant socle	Montant modulé
Entreprise d'insertion EI	10 520 € par ETP	0 à 10%
Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion ETTI	4 472 € par ETP	0 à 10%
Association Intermédiaire AI	1 367 € par ETP	0 à 10%
Atelier et Chantier d'insertion ACI	20 199 € par ETP	0 à 10%
Entreprise d'insertion par le travail indépendant EITI	5 548 € pour 1 505 heures	

- **Des crédits pour expertiser** la finalisation du projet économique, financier et social, pour **accompagner la création**, pour **aider au démarrage**.

Les cofinancements des collectivités territoriales sur les aides au poste (Conseil départemental pour les bénéficiaires du RSA), sur les frais de fonctionnement, sur les aides à la création d'entreprise pourront être également recherchés.

Le recours aux offres de service spécifiques des réseaux fédérant les SIAE et des réseaux d'aide à la création d'entreprise pourront être également mobilisés.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie (DIRECCTE)

Unité départementale du Tarn

44, Bd Maréchal Lannes – CS 71290 – 81013 – ALBI 9 – Standard : 05 63 78 32 00

www.occitanie.direccte.gouv.fr